



**Stratégie de développement économique de la
Communauté de communes du Pays
Fouesnantais
2023-2028**

Enjeux
Axes de développement
Projets majeurs

Projet

I - La stratégie de développement économique

La stratégie de développement économique de la Communauté de communes du Pays Fouesnantais s'inscrit dans le prolongement de la Stratégie Régionale des Transitions Economiques et Sociale (SRTES) adopté par le Conseil régional de Bretagne en avril 2023.

Elle fait partie intégrante de la stratégie territoriale du Pays Fouesnantais définie au travers de ses documents de planifications stratégiques que sont : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT de l'Odet qui reprend les EPCI CCPF et QBO) ; le projet de territoire « Horizon 2030 » ; le Plan Climat Air Energie des Territoires (PCAET).

La stratégie économique de la CCPF repose sur 4 priorités qui constituent les principaux défis à relever pour tendre vers un modèle économique compétitif, écologique et social.

La Communauté de communes a un rôle majeur à jouer dans le développement économique du territoire ou plutôt dans son adaptation à la société et aux changements qui s'opèrent. A travers ces priorités, elle entend encourager les productions locales et de qualité et se positionner comme un levier de développement d'une économie de proximité, d'innovation et de raison.

Sur la base de ces priorités, la CCPF a ensuite identifié un ensemble d'enjeux.

- Des enjeux transversaux qui concernent l'ensemble des secteurs d'activité économique du territoire.
- Des enjeux spécifiques relatifs aux filières d'excellences qui constituent les piliers de l'attractivité économique du territoire.

Sur la base des leviers mobilisables et pour répondre de manière opérationnelle aux enjeux transversaux et spécifiques en faveur du développement économique du territoire, la CCPF concentre son action sur un ensemble de propositions opérationnelles qui constituent les projets majeurs de sa stratégie économique.

II - Les priorités

1. Engager le territoire dans la transition écologique
2. Renforcer l'attractivité, le dynamisme et l'ancrage territorial des activités économiques
3. Accompagner le développement de nos filières d'excellence : le tourisme et le nautisme.
4. Favoriser une économie de proximité, raisonnée au service de la population

III- Les enjeux identifiés et les projets majeurs

La stratégie économique repose des enjeux transversaux et des enjeux spécifiques. Pour chaque enjeu, la CCPF a identifié les projets majeurs qui seront déployés durant les prochaines années afin de répondre aux besoins et aux attentes exprimés par les entreprises du Pays Fouesnantais.

1- LES ENJEUX TRANSVERSAUX & LES PROJETS MAJEURS

1- Les transitions : soutenir les acteurs économiques dans les évolutions à mener vers un nouveau modèle économique

1- Approfondir la connaissance du tissu économique.

La connaissance du tissu économique qui compose le territoire permet d'affiner les actions à mener en faveur du développement économique. Comprendre qui sont les entreprises du Pays Fouesnantais permet d'identifier les besoins, de créer un lien de confiance et de proposer un accompagnement adéquat.

2- Sensibiliser aux enjeux de la transition écologique.

L'augmentation du coût de l'électricité (+ 40% ces derniers mois dans les métiers de bouche/restauration...) nécessite de renouveler son outil de production vers du matériel plus performant et moins énergivore afin d'optimiser sa consommation.

Il importe d'accompagner les entreprises aux enjeux environnementaux, à l'optimisation des flux, à l'amélioration des processus de production et la réalisation d'économies récurrentes. Cette démarche doit permettre à l'ensemble des acteurs économiques du territoire de proposer une offre de produit/service courant et de proximité à destination de la population locale à un prix abordable pour le consommateur avec une marge satisfaisante pour l'entreprise.

3- Sensibiliser aux enjeux de la transition numérique

La transformation digitale est un processus qui implique de repenser toute l'organisation de l'entreprise pour intégrer les nouvelles technologies digitales dans ses activités afin d'en optimiser son développement. Cette transition est à envisager dans les activités principales (logistique, production, promotion, commercialisation) ainsi que dans les activités supports (développement technique, logistique, ressources humaines) de l'entreprise. Si cette transition numérique offre des opportunités, elle peut également générer des menaces. En collaboration avec les partenaires institutionnels, le Pays Fouesnantais souhaite informer les acteurs économiques (notamment les TPE et PME) sur les enjeux de cette transition numérique afin qu'ils puissent l'intégrer à la stratégie de leur entreprise.

4- Favoriser le développement de l'économie circulaire en privilégiant des ressources locales.

Face à la raréfaction des matières premières et à l'augmentation des coûts d'approvisionnement, il devient nécessaire pour les entreprises de produire des biens et des services durables d'une part, en privilégiant les circuits courts, d'autre part en maîtrisant les coûts et enfin en réduisant le gaspillage des ressources et les déchets.

LE PROJET MAJEUR ET LES ACTIONS

Projet n° 1 – Guider et informer les entreprises sur les évolutions liées aux transitions qui impacteront l'activité économique.

Organisation de réunions d'informations en collaboration avec des experts ou structures de référence sur différentes thématiques sous différents formats : petit déjeuner, rencontres, conférences, visite en entreprise... pour guider et informer en priorité les petites entreprises moins structurées dans un second temps pour informer l'ensemble des acteurs **sur les évolutions** et **permettre à chaque entreprise d'adapter son modèle économique** en conséquence. Les exemples de thématiques : la cybersécurité, le numérique, la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), l'Intelligence Artificielle (IA), la transition écologique, la gestion des déchets... (à préciser avec les entreprises.)

II- Aménager le foncier de manière raisonnée

Au vu des dispositions définies dans le cadre de la loi Climat et Résilience, le Pays Fouesnantais se doit d'intégrer la démarche Zéro Artificialisation Nette (ZAN) dans le cadre de la gestion relative à l'aménagement ou à l'extension de ses zones d'activités économiques. Réduire la consommation foncière tout en apportant une réponse optimale aux entreprises qui désirent s'implanter ou s'agrandir nécessite de définir de nouvelles conditions d'accueil (surface, mutualisation des usages.)

LES PROJETS MAJEURS ET LES ACTIONS

Proposer une offre économique (foncière et immobilière) en adéquation avec les attentes et besoins différenciés des entreprises

Projet n° 1- L'importance de commercialiser le foncier de manière raisonnée en réduisant la consommation foncière.

Il s'agit de **dimensionner le foncier suivant le projet** (ex: réduire la taille des lots), **de diversifier l'offre d'aménagement** en l'ouvrant à de nouvelles formules ou offres afin de **favoriser la mutualisation des usages** (ex: bâtiment collectif...) et de sensibiliser chaque propriétaire à maintenir en exploitation son site afin d'éviter la présence de friche. Il s'agit d'étudier au cas par cas les demandes des entreprises en adaptant l'offre de foncier des entreprises hors investissements « purement » immobiliers.

Projet n° 2- Gérer et adapter l'outil de développement économique communautaire

Poursuivre la **gestion de l'Espace Entreprises communautaire** en assurant l'accueil ponctuel (espace de coworking ou bureau volant) et l'hébergement (location de bureau fixe) des jeunes entreprises. Afin de répondre aux attentes des professionnels, la CCPF mène actuellement une réflexion afin de **faire évoluer les services** de cet outil de développement économique.

Une partie de l'établissement pourrait évoluer vers un « hôtel d'entreprises » qui propose une offre d'immobilier locatif aux entreprises de services à haute valeur ajoutée en cours de développement. Cette perspective d'évolution est actuellement une proposition qui sera soumise aux élus de la CCPF.

III – Accompagner les entreprises face aux mutations

1- Accompagner les évolutions liées au travail

Le pays Fouesnantais est un territoire attractif qui recrute chaque année un grand nombre de personnel saisonnier dans différents secteurs d'activités : hébergement, restauration, agroalimentaire...

Situé le long du littoral, le Pays Fouesnantais est une destination balnéaire. La question du travail saisonnier représente un enjeu économique important sur pour les acteurs du tourisme, de la restauration, des loisirs et du commerce.

Accentué depuis la crise sanitaire en 2020, les entreprises du territoire éprouvent des difficultés à recruter du personnel, d'autant que cette notion du recrutement touche la question du logement et des mobilités. Pour recruter du personnel, il importe de pouvoir le loger à proximité et lui permettre de se déplacer. Cette pénurie de main d'œuvre peut impacter la destination touristique et de son offre de produits/services.

LE PROJET MAJEUR ET LES ACTIONS

Projet n° 1- Mener des actions ciblées pour faciliter le recrutement des travailleurs saisonniers.

Les actions à mener (à court terme) dans le cadre de ce projet ciblent deux volets : **le recrutement et le logement** afin de proposer aux entreprises des solutions pour accroître leurs attractivités auprès des candidats saisonniers.

Une première action consiste à **organiser des évènements grand public afin de faciliter les démarches pour recruter du personnel saisonnier** (jobdating en présentiel ou en distanciel).

Une seconde action repose sur **l'identification de solutions d'hébergement à destination des travailleurs saisonniers** (recensement des hébergements chez les habitants, acquisition et gestion locative d'un bâtiment communautaire pouvant accueillir des saisonniers). A moyen terme, la CCPF pourrait intégrer à ce projet majeur des actions ciblées sur la thématique des mobilités.

IV- Soutenir la vitalité des commerces de centres-villes.

1- Accompagner les projets de création, développement, reprise/transmission.

Si la majorité des communes du Pays Fouesnantais dispose d'un tissu de petits commerces satisfaisant, la situation économique des petits commerces reste sensible à la concurrence de périphérie et à une potentielle baisse du pouvoir d'achat qui résulte de l'inflation.

Pourtant, les commerces de centres-villes jouent un rôle important dans l'attractivité et le cadre de vie des territoires. Ils permettent de proposer des services de proximité qui répondent aux besoins de la population en matière d'approvisionnement en produits de consommation de qualité ; ils donnent une identité, une authenticité au territoire ; ils contribuent à faire vivre un cœur de ville ; enfin, ils permettent de créer du lien social.

LES PROJETS MAJEURS ET LES ACTIONS

Projet n° 1 - Proposer un dispositif d'aides (PCA) pour favoriser la modernisation des TPE et préserver une économie de proximité.

Déploiement du dispositif d'aides financières proposé par la Région pour la période 2023-2028. Le nouveau « **PASS Commerce et Artisanat** » spécifique au territoire de la CCPF vise à accompagner : les investissements immobiliers, de production et d'équipement ; les investissements immatériels en matière de transition écologique, RSE, accessibilité, cybersécurité ; les investissements matériels afin de réduire l'impact sur la consommation d'eau et les rejets ; la digitalisation afin d'améliorer la visibilité de l'entreprise sur le web

Projet n° 2 – Favoriser la concertation et le réseautage avec les acteurs du territoire

Organiser ou participer à des temps d'échanges avec les réseaux d'acteurs du territoire (unions de commerçants, réseaux d'entreprises et réseaux institutionnels) afin d'identifier les problématiques rencontrés par les acteurs du territoire, **renforcer les coopérations, faciliter le transfert d'informations....**

V- Garantir l'activité économique du territoire par l'accompagnement des entreprises

1- Accompagner la création et le développement des entreprises

L'accompagnement territorial permet aux responsables d'entreprise de disposer d'un relais de proximité afin d'obtenir rapidement une information de première ligne sur le foncier ou le bâti disponible à la location ou à la vente sur le territoire, les démarches à entreprendre, l'adéquation du projet par rapport à la demande, l'orientation vers les partenaires institutionnels spécifiques... Accompagner la création (290 créations enregistrés sur le Pays Fouesnantais en 2022) ou le développement en collaboration avec les partenaires (CCI - CMA

- Technopôle - Région...) permet d'évaluer l'activité économique du territoire, l'évolution de son offre et sa bonne adéquation avec les besoins des usagers du Pays Fouesnantais.

2- Soutenir la reprise/transmission des entreprises

La reprise/transmission d'entreprise est un véritable enjeu économique et social sur le pays Fouesnantais. Elle permet de maintenir le tissu économique local ainsi que l'attractivité du territoire. De plus, elle garantit la sauvegarde des emplois, des compétences et des savoir-faire. Le territoire du Pays Fouesnantais compte un grand nombre d'entreprises qui pourraient à court terme envisager un projet de transmission/reprise (284 entreprises artisanales, 31 exploitations agricoles). Cette situation touche l'ensemble des secteurs d'activités. En collaboration avec les chambres consulaires, le Pays Fouesnantais entend accompagner ces chefs d'entreprises à préparer ce projet dans des conditions optimales.

LES PROJETS MAJEURS ET LES ACTIONS

Projet n° 1 - Accompagner les entreprises dans leur parcours de création ou de développement.

En complément de l'accompagnement individuel réalisé par le développeur économique de la collectivité, le CCPF propose aux entreprises un **« guichet entreprise »**. Ce service prendra la forme de **permanences décentralisées** à l'échelle de l'EPCI **assurées ponctuellement par les partenaires de l'écosystème** du développement économique (**Région, chambres consulaires, Technopôle...**). Il permet **d'informer, accompagner, orienter** les entreprises dans leur parcours de création ou de développement afin de simplifier les démarches, proposer un panel d'information en local et gagner en efficacité.

Projet n° 2 - Accompagner la transmission/reprise d'entreprises.

Il s'agit **d'organiser des « Ateliers »** en collaboration avec les **chambres consulaires** (CCI-CMA) afin de **sensibiliser, informer et accompagner les chefs d'entreprise** sur cette thématique. Ce temps d'échange permet à chaque entrepreneur de faire le point sur sa situation avec un ensemble d'experts (juridique, social, fiscale...) afin de préparer son départ et son projet de transmission/reprise. Dans un premier temps, cette action sera proposée en priorité aux artisans en partenariat avec la CMA considérant la proportion concernée par ce sujet (32% des artisans sur la CCPF.)

2- LES ENJEUX SPECIFIQUES AUX FILIERES & LES PROJETS MAJEURS

I- Filière à enjeux : les activités nautiques, l'industrie, la plaisance et la course au large.

Les actions inhérentes à cet enjeu seront menées en étroite collaboration avec le Département du Finistère, la Région Bretagne, Quimper Cornouaille Développement, les Offices de tourisme et les services de la CCPF.

1- Rendre les pratiques nautiques accessible à tous

Avec sa façade maritime et ses sites de pratiques, le Pays Fouesnantais offre un éventail d'activités nautiques/subaquatiques à vocation éducative, de loisirs ou sportive à pratiquer en libre ou encadré, adapté à chaque niveau de pratique (débutant, initié, confirmé) à un large public (scolaire, touristique, locaux...).

D'après l'étude « Qualité d'expérience des clientèles touristiques en Bretagne » menée par la Région en avril 2023, la Bretagne reste perçue comme une destination « voile » peu accessible à un public touristique non initié. Ce constat est identique au niveau des habitants : une minorité pratique des activités nautiques /subaquatiques.

Face à cet enjeu, la CCPF souhaite réduire ces appréhensions en rendant la pratique nautique /subaquatique proposée par les professionnels (Centre Nautique, UCPA, Ecole, Club de plongée...) accessible à tous.

2- Adapter les infrastructures nautiques aux attentes des clientèles

La plupart des structures nautiques datent des années 60/70. Elles ont souvent fait l'objet de rénovation/modernisation pour des questions réglementaires (mise aux normes) ou d'adaptation aux exigences des publics. Ces évolutions doivent se poursuivre pour prendre en compte des nouvelles demandes que sont :

- Les nouvelles activités (classe de mer, marche aquatique, sport santé, apprentissage de la natation, éducation au milieu marin ...),
- Les nouveaux services (espaces de convivialité, conciergerie, offre de location de matériel dépassant le seul cadre « mer » : ex vélo ...),
- Logiques de « portes d'entrée » pour des activités tierces (points de départ / arrivée pour des visites - excursions).

3- Soutenir les nouveaux usages de la plaisance

Les évolutions du modèle de la plaisance supposent que de nouveaux services sont à développer. C'est un nouveau modèle économique qui se dessine : le port de demain devra être pensé comme un outil d'accès à la mer pour le plus grand nombre, et le foncier portuaire - peu valorisé dans sa forme actuelle - présente un potentiel d'activités et d'attractivité bien supérieur à ce qu'il offre aujourd'hui. Diversifier les ressources et s'ouvrir à un large public permettra d'apporter une réponse aux attentes des nouvelles clientèles.

Dans ce cadre, il convient d'accompagner les acteurs du territoire en vue :

- d'adapter les services à une nouvelle catégorie de plaisanciers, non propriétaires de bateau ;
- de développer de nouveaux services pour connecter le port de plaisance au reste du territoire (aire de service pour le vélo, commerces, bagagerie...)
- d'accompagner les aménagements durables des ports par des projets d'extension ou de reconversion réfléchis

4- Favoriser l'éducation à la mer

Le retour des classes de mer est important d'un point de vue social et écologique ». La mer fait partie intégrante de l'ADN du Pays Fouesnantais. Sensibiliser le public scolaire à l'éducation à la mer à travers les classes de découverte ainsi que par le nautisme scolaire et l'éducation à l'environnement permet de découvrir le milieu marin et les pratiques nautiques.

5- Soutenir une filière à haute valeur ajoutée

Le territoire du Pays Fouesnantais dispose d'un écosystème économique riche et diversifié qui accueille un grand nombre d'entreprises à haute valeur ajoutée principalement localisées sur la ZAE de Port-le-Forêt.

- Les jeunes start-ups sont hébergées et accompagnées au sein de l'incubateur d'entreprises « Finistère Mer Vent »
- Les entreprises confirmées sont majoritairement installées sur le site de Port-la Forêt.
- Les sportifs de haut niveau sont formés au sein du pôle d'entraînement de course au large.

Le secteur du nautique constitue un pilier de l'attractivité économique du Pays Fouesnantais et la CCPF entend renforcer son soutien à cette filière d'excellence en facilitant les conditions d'installation qui permettront d'ancrer durablement ces acteurs économiques sur le territoire.

6- Mettre en réseau les acteurs du nautisme

Dans le cadre du projet « Territoire d'excellence nautique », les prestataires nautiques expriment une volonté unanime de pouvoir échanger régulièrement au sein d'un groupe dédié. La création d'un pool des acteurs du nautisme permettrait d'aborder des problématiques communes, de favoriser les coopérations, d'optimiser les fonctionnements et plus globalement de développer l'activité. En collaboration avec les partenaires du territoire (SODEFI, Finistère Mer Vent, Pôle Finistère Course au Large, les prestataires nautiques (Centre Nautique, Port de plaisance...), le Pays Fouesnantais propose de créer et d'animer un réseau thématique qui regroupe les acteurs de la filière. Ce réseau sera consacré à l'échange, l'information, le réseautage et l'émergence de projets collectifs. Il devra permettre d'identifier les coopérations et de favoriser l'innovation sur les enjeux économiques spécifiques à cette filière.

Projet n° 1 - Accompagner les projets de rénovation/modernisation des équipements/sites.

Accompagner le porteur de projet (Centre nautique, UCPA, Club, gestionnaire des ports de plaisance) au montage de dossier afin de bénéficier des dispositifs d'aide proposés par l'agence nationale du sport, la Région, l'ADEME, le Département... (subvention de mise en accessibilité, base nautique d'avenir, projet nautique intégré, rénovation énergétique des bâtiments.

Projet n° 2- Favoriser la lisibilité de l'offre et le développement de produits.

- Déployer une action de type « Espace mer ». Inventorier l'offre existante proposée par les professionnels (Centre nautique, UCPA, Club, gestionnaire des ports de plaisance) afin de la porter à la connaissance des différents publics.
- Développer de nouveaux produits touristiques autour de la pratique nautique (itinérance nautique / offre de séjour...) et éventuellement travailler à la commercialisation.

Projet n° 3- Promouvoir et démocratiser les activités nautiques, la plaisance et l'éducation à la mer auprès des différents publics

Mener des actions de sensibilisation auprès des cibles (locaux, visiteurs, scolaire) afin de promouvoir les activités proposées par les professionnels en vue de susciter l'intérêt des publics à pratiquer une activité libre ou encadrée. Il s'agira également de mener des actions de promotion afin de relancer une offre de séjour adaptée en faveur de l'éducation à la mer (classe de mer.)

Projet n° 4-Soutenir les initiatives menées par les pôles d'excellence.

Soutien et promotion des activités liées à la course au large, à l'industrie de pointe et plus largement au nautisme initiées par le « Pôle France Course au large » et la « SCIC Finistère Mer Vent ».

Projet n° 5- Participer et développer les réseaux professionnels des acteurs de la filière.

Participer aux actions d'animation économiques thématiques organisées par les réseaux professionnels et soutenir le développement et l'animation autour des réseaux existants. Ces réseaux doivent permettre de créer du lien, aborder les problématiques communes, optimiser l'organisation interne, favoriser les coopérations et faire émerger de nouvelles pistes de développement de l'activité.

II- Filière à enjeux : le tourisme

En complément de la stratégie définie dans le cadre de la Riviera Bretonne :

1- Développer le tourisme à l'année

Le tissu économique lié à l'activité touristique représente un grand nombre d'entreprises. Il s'agit principalement de structures d'hébergement, de restauration, de commerces et d'équipements de loisirs. La concentration de l'activité touristique du territoire repose sur la saison d'été (juillet et août). L'hyper saisonnalité du tourisme combinée aux conditions climatiques peut impacter le bilan de la saison touristique des professionnels. Le développement d'une offre touristique sur les ailes de saison permettrait aux entreprises du secteur de prolonger l'activité ou du moins de garantir une activité optimale en continu du printemps à l'automne.

2- Mobiliser les professionnels autour des démarches pour un tourisme durable et responsable.

En parallèle, il convient d'accompagner les acteurs locaux vers la montée en gamme de leurs prestations. Les projets de modernisation, de labélisation, de création de produits... notamment dans la perspective d'un tourisme plus durable et responsable permettra de répondre aux besoins des clientèles et contribuera à renforcer le positionnement de l'entreprise.

LES PROJETS MAJEURS ET LES ACTIONS

Projet n° 1- Développer la fréquentation touristique sur les ailes de saison

Développement d'offres thématiques de week-end et de court séjour en concertation avec les acteurs du territoire afin **d'étendre l'activité sur le printemps et l'automne et ainsi attirer de nouvelles clientèles (jeunes, sportifs, entreprises)**. Cette action passe par la mise en tourisme de produits existants (offre de balades/randonnées pédestres) et le développement d'une nouvelle offre.

Exemples d'offres thématiques : « circuits/balades vélos », « tourisme d'affaire », « activités nautiques », « détente et bien-être ».

Projet n° 2- Accompagner la montée en gamme des prestations touristiques.

Organisation d'actions d'informations sous forme de rencontre, réunion d'information, afin de **sensibiliser les professionnels sur les labels, marques, qualifications** afin qu'ils puissent **faire monter en gamme la qualité des biens et services** proposés aux clientèles dans une perspective de tourisme durable.

Exemple de thématique : la qualité, l'accessibilité, l'environnement.

Projet n° 3- Sensibiliser les visiteurs à la préservation de la destination

Mener des **actions d'information afin de préserver les sites touristiques et réduire sur-fréquentation**. Il s'agira de limiter la communication estivale, informer les publics sur la préservation des sites et diversifier l'offre pour mieux irriguer l'ensemble du territoire.

Il conviendra ensuite de **sensibiliser les voyageurs aux comportements écoresponsables**. Dans ce cadre, il est proposé d'adapter la communication et de créer des supports d'information (papier, numérique...) en collaboration avec les services compétents.

III- Filière à enjeux : l'agriculture

1- Maintenir un niveau d'activité agricole

Le nombre d'exploitations agricoles sur le territoire a diminué de 30 % entre 2020 et 2010. L'agriculture est une activité clé dans les zones rurales où elle joue un rôle primordial dans la cohésion du territoire : production de biens alimentaires et non alimentaires, création d'emplois localisés, gestion de ressources naturelles et de la biodiversité...

2- Aider à la transmission et faciliter l'installation des nouveaux agriculteurs

Pour 37 % des exploitations du territoire, un des exploitants est âgé de 60 ans et plus. A court terme, se pose la question du devenir de l'exploitation agricole. Les fragilités relatives à ce secteur (niveau du salaire, pénibilité du métier...) réduisent d'autant plus le nombre de prétendant susceptible de reprendre/ une exploitation ou de développer une activité.

Faciliter les conditions d'installation permet de soutenir le projet de l'exploitant, renforcer la viabilité économique de l'activité et redynamiser le secteur.

3- Soutenir la diversification de l'activité / la transition vers de nouvelles pratiques agricoles

La polyculture et le polyélevage ainsi que le maraîchage et l'horticulture représentent près de 50 % de la surface agricole utile du territoire.

Le changement climatique (notamment les épisodes de sécheresse) amène de nouvelles conditions, qui rendent certaines zones actuelles peu à peu inexploitable pour l'agriculture. D'après le GIEC, 8% des terres agricoles actuelles deviendront climatiquement inadaptées d'ici 2100. Il est indispensable de mettre en place, dès maintenant, des méthodes d'adaptation spontanée (court terme) et planifiée (long terme) pour lutter contre les effets du changement climatique de façon pérenne.

Définir l'investissement et les dispositifs de soutien.

L'agriculture est une filière qui caractérise le territoire du Pays Fouesnantais et qui **comporte 3 enjeux majeurs** qui influenceront à moyen terme sur le développement de l'activité sur le territoire.

La collectivité devra définir si elle souhaite s'investir sur ce secteur et si tel est le cas, préciser le programme d'actions adaptées.